

# Conditions de développement et d'opérationnalisation des Centres de la petite enfance (CPE) autochtones en milieu urbain

Mémoire présenté au

Ministère de la Famille  
Gouvernement du Québec

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)

Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ)

Le 11 mai 2023  
Wendake, Québec



REGROUPEMENT  
DES CENTRES D'AMITIÉ  
AUTOCHTONES DU QUÉBEC



SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE  
REGROUPEMENT  
DES CENTRES D'AMITIÉ  
AUTOCHTONES DU QUÉBEC

# Table des matières

<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION</b> .....	<b>4</b>
LE REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (RCAAQ) .....	4
LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU REGROUPEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES DU QUÉBEC (SIRCAAQ) .....	4
LES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES AU QUÉBEC.....	5
LE MOUVEMENT DES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES AU QUÉBEC.....	6
<b>MISE EN CONTEXTE : LES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN, UNE RÉALITÉ EN CROISSANCE CONSTANTE</b> .....	<b>7</b>
DES RAISONS DIVERSES POUR VIVRE EN VILLE .....	7
DES PROBLÉMATIQUES BIEN RÉELLES QUI NÉCESSITENT DES SERVICES DÉDIÉS CULTURELLEMENT PERTINENTS .....	7
<b>PORTRAIT DES FAMILLES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN</b> .....	<b>9</b>
UNE SOUS-UTILISATION DES SERVICES DE GARDE PAR LES FAMILLES AUTOCHTONES .....	9
DES OBSTACLES À L'UTILISATION DES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À LA PETITE ENFANCE.....	10
<b>LES CPE AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN : UNE RÉPONSE CULTURELLEMENT PERTINENTE ET SÉCURISANTE</b> .....	<b>11</b>
DE LA NÉCESSITÉ DE CPE AUTOCHTONES ET DE PLACES AUTOCHTONES EN MILIEU URBAIN.....	11
<b>SYNTHÈSE DES ENJEUX, PROBLÉMATIQUES ET PISTES DE SOLUTIONS</b> .....	<b>12</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>14</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>15</b>

## Sommaire

Les Autochtones sont de plus en plus nombreux à vivre ou à fréquenter les villes du Québec. Que ce soit pour des raisons d'études et de travail, à cause de situations de précarité vécues dans les communautés ou simplement pour avoir accès aux services publics, les récentes études démontrent que plus de la majorité des Autochtones vivent en milieu urbain (mais pas seulement en milieu urbain!). En effet, la vie de nombre d'Autochtones s'inscrit aujourd'hui dans des trajectoires d'hypermobilité ponctuées de diverses périodes de vie alternant les moments dans leur communauté d'origine et d'autres en ville.

Quatre types de besoins impérieux se posent alors pour la population autochtone arrivant dans les différentes villes au Québec :

- Avoir accès à un logement adéquat et abordable;
- Recevoir des services culturellement pertinents et sécurisants;
- Obtenir référence et soutien en regard des services publics dont ils ont besoin (dans les réseaux scolaires, de santé et des services sociaux, d'employabilité, de justice, etc.);
- Obtenir une place en CPE pour leurs enfants.

Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones offre aux Autochtones vivant ou de passage en milieu urbain des services et de l'accompagnement à cet égard, notamment en matière de petite enfance et de services aux familles. Depuis de nombreuses années, les Centres d'amitié autochtones ont mis en place des services et activités tels le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones dans les collectivités urbaines et nordiques (PAPACUN), offrent des haltes-garderies et collaborent avec les CPE autochtones implantés en milieu urbain. Ils sont aussi les instigateurs de ces nouvelles installations de services de garde éducatifs autochtones. La Société immobilière du Regroupement des Centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ) a également choisi d'intégrer des CPE à l'intérieur de ses nouveaux projets de milieu de vie communautaire pour la population étudiante et leurs familles.

Ayant été confrontés ces dernières années aux embûches et ambiguïtés liées aux conditions de développement de CPE autochtones en milieu urbain, le RCAAQ et la SIRCAAQ saluent très positivement les amendements apportés à la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* en 2022 qui permet désormais « l'application de mesures assurant la prise en compte de la réalité des Autochtones » (art. 121) et qui autorise le gouvernement du Québec de conclure des ententes avec les organisations autochtones à cet effet, ententes qui prévaudront sur les dispositions de la Loi et de ses règlements.

Le présent Mémoire fait donc état des enjeux et de problématiques dans le développement et les conditions d'opérations de CPE autochtones en milieu urbain, mais il propose aussi des solutions et des recommandations pour y remédier en regard notamment des éléments suivants : financement, mécanismes d'octroi et d'accès aux places, contribution financière des parents, règles de fréquentation, services culturellement pertinents face aux besoins particuliers, développement de la main-d'œuvre et conditions de partenariat.

Le RCAAQ et la SIRCAAQ souhaitent que les pistes de solutions proposées puissent mener à une entente formelle avec le gouvernement du Québec en vue d'améliorer les services offerts.

## **Présentation**

### **Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ)**

Le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) est l'association provinciale qui milite depuis plus de 45 ans pour la défense des droits et intérêts des citoyens autochtones dans les villes, tout en appuyant les Centres d'amitié autochtones du Québec. Dix Centres d'amitié et trois points de service sont affiliés au RCAAQ et ils desservent les Autochtones qui habitent ou transitent dans les villes de Chibougamau, Gatineau, Joliette, La Tuque, Maniwaki, Montréal, Québec, Saint-Michel-des-Saints Senneterre, Sept-Îles, Shawinigan, Trois-Rivières et Val-d'Or. À l'échelle nationale, les Centres d'amitié autochtones sont regroupés au sein de l'Association nationale des Centres d'amitié (ANCA). Le RCAAQ met en œuvre des stratégies innovantes et proactives pour répondre aux besoins des Autochtones dans les villes, et soutient le développement et la mise en œuvre de projets et de programmes d'envergure provinciale, tout en appuyant les différents Centres d'amitié par des conseils stratégiques. Pour le RCAAQ, l'autonomie de chaque Centre est primordiale : c'est ce qui permet d'assurer l'ancrage local de chaque organisation et d'offrir les services de proximité qui sont nécessaires aux Autochtones. Le RCAAQ et les Centres d'amitié sont des organisations autochtones, autonomes, démocratiques et distinctes politiquement. Créés par et pour les Autochtones, les Centres d'amitié tirent leur légitimité d'action par leur expertise terrain et leur connaissance approfondie de leur milieu.

Par sa portée provinciale, le RCAAQ est un interlocuteur privilégié pour le gouvernement du Québec sur les questions relatives à l'autochtonie urbaine et un acteur incontournable pour assurer l'équité dans la prestation de services dédiés aux Autochtones dans les villes. Soutenant et contribuant au développement de solutions concrètes et de politiques publiques, le Regroupement s'efforce de mieux documenter la présence, les besoins et les réalités des Autochtones en milieu urbain par le biais de consultations, de travaux de recherche et d'évaluations.

### **La Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ)**

En 2019, le Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) a pris la décision de constituer, selon la Loi sur les compagnies, la Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (SIRCAAQ). En donnant le statut légal de personne morale sans but lucratif à sa société immobilière, le RCAAQ voulait avant tout s'assurer d'une indépendance de la gestion des finances entre chaque organisation, tout en s'assurant de conserver les compétences nécessaires et l'expertise développée en matière d'autochtonie urbaine au sein de cette société. C'est ainsi qu'est née la SIRCAAQ avec l'ambition de développer, de soutenir et de gérer de l'infrastructure d'habitation communautaire sécuritaire et conforme aux besoins spécifiques des Autochtones en milieu urbain et de leur famille, afin que le logement ne constitue pas un obstacle dans la réalisation de leur projet de vie.

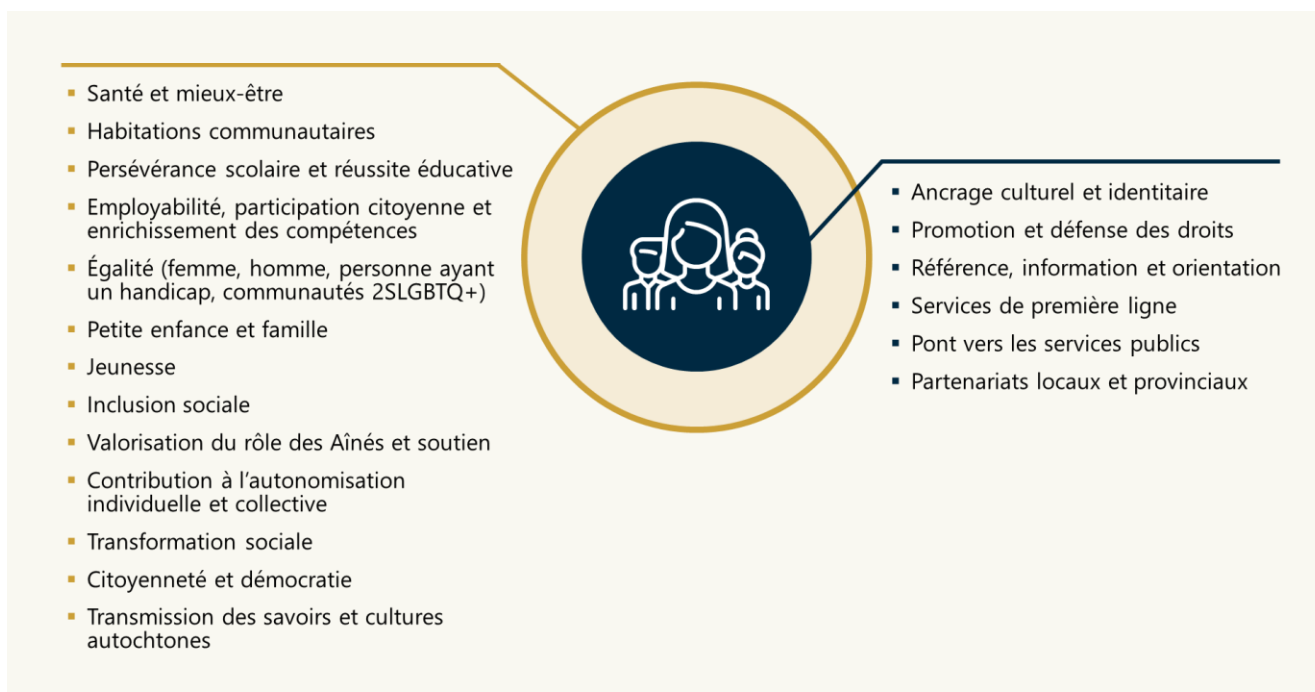
La SIRCAAQ développe actuellement trois projets de milieu de vie et logement destiné à la population autochtone étudiante à Sept-Îles, à Trois-Rivières et à Québec. Un quatrième projet est en démarrage à Chibougamau alors plusieurs autres opportunités de développement sont en exploration avec des partenaires institutionnels et autochtones dans plusieurs autres villes du Québec.

Plus que de simples logements pour étudiants, ces projets sont des milieux de vie proposant différents types de services, notamment ceux de CPE, mais aussi des espaces de rencontres, d'activités culturelles et d'animation communautaire ainsi que des aménagements extérieurs adaptés aux besoins et préoccupations des jeunes familles autochtones.

## Les Centres d'amitié autochtones au Québec

La mission des Centres d'amitié autochtones est d'améliorer la qualité de vie des citoyens autochtones dans les villes, de promouvoir la culture et de favoriser le rapprochement entre les peuples. Articulés autour de services intégrés et interreliés, soutenus par une approche culturellement pertinente et sécurisante, les Centres d'amitié sont des milieux de vie où s'exprime l'identité culturelle, communautaire et sociale des Autochtones dans les villes. À ce titre, ils constituent de véritables carrefours de services de première ligne par et pour les Autochtones dans les villes. Les Centres conçoivent des initiatives en collaboration avec des instances autochtones, gouvernementales et universitaires dans plusieurs domaines d'action, tels que la santé, le mieux-être individuel et collectif, la petite enfance, la jeunesse, la promotion et la défense des droits, l'inclusion sociale, l'habitation communautaire et bien plus (voir graphique à la page suivante).

En somme, les actions des Centres d'amitié s'articulent autour d'une gamme de services intégrés et interreliés, sous-tendue par une approche culturellement pertinente et sécurisante, et appuyée par une philosophie d'empowerment individuel et collectif. D'ailleurs, les services offerts dans les Centres d'amitié autochtones sont reconnus comme des services essentiels et prioritaires par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) du gouvernement du Québec.



Enfin, les Autochtones qui utilisent les services dans les Centres d'amitié et qui n'utilisent pas ou très peu les services publics ont souvent des parcours de vie complexe ; ils font face à des défis multiples ; leurs difficultés sont multifactorielles. On constate que c'est souvent impossible d'intervenir sur un aspect ou sur un membre de la famille de manière isolée, d'où les échecs répétés des approches conventionnelles d'intervention auprès de cette clientèle. La nécessité d'intervenir autrement et d'innover s'impose afin de briser les inégalités sociales qui persistent depuis plusieurs décennies. Il s'agit d'un défi que les Centres d'amitié autochtones relèvent avec brio depuis près de 70 ans au Canada.

## **Le Mouvement des Centres d'amitié autochtones au Québec**

La mobilisation citoyenne qui s'articule autour du RCAAQ et des Centres d'amitié donne vie au Mouvement des Centres d'amitié autochtones du Québec dont les principales orientations s'inscrivent dans un projet global de transformation sociale par et pour les Autochtones dans les villes. Implanté au Québec depuis maintenant 50 ans, le Mouvement des Centres d'amitié autochtone forme la plus grande infrastructure de services destinés aux Autochtones dans les villes. À travers différentes régions du Québec, les Centres d'amitié autochtones favorisent l'émergence de démarches de revalorisation culturelle et d'affirmation identitaire qui sont essentielles à la pleine participation sociale des Autochtones en milieu urbain. Ils représentent des lieux d'action, de participation citoyenne et de solidarité incontournables pour la population autochtone urbaine. Ils contribuent ainsi au développement social, communautaire, économique et culturel de leur milieu, le tout selon des modèles novateurs de collaboration avec divers acteurs.

### **LES CENTRES D'AMITIÉ AUTOCHTONES : DES ORGANISATIONS MULTI-NATIONS**

Les premiers Centres d'amitié autochtones ont été créés par ou pour les Autochtones dans les années 50 au Canada et à la fin des années 60 au Québec. Leur création ne découle pas de la Loi sur les Indiens, ce qui font d'eux, de véritables exemples d'autodétermination.

Tant au Canada qu'au Québec, les Centres d'amitié autochtones sont des centres multiservices situés dans les villes qui s'adressent à une clientèle autochtone. Au Québec, cela signifie une forte majorité de membres des Premières Nations et Inuit. Les Centres d'amitié ont une politique de « portes ouvertes » afin de desservir les populations autochtones, sans égard au statut, à la nation, au lieu d'origine ou de résidence.

Notre gouvernance se traduit par une prise de décision collective et transparente qui tient compte de l'ensemble de nos valeurs culturelles de même que de la diversité de la population autochtone urbaine. Nous assurons une gouvernance démocratique qui suscite et renforce la participation citoyenne en favorisant une action collective concertée et mobilisatrice au sein de ses instances décisionnelles et en formant les membres à l'exercice du leadership. Nous favorisons la réappropriation d'un droit de parole individuel et collectif en suscitant l'émergence d'une société civile autochtone inclusive et engagée (RCAAQ, 2019).

Les Centres d'amitié autochtones sont représentatifs et imputables à leurs membres.

## **Mise en contexte : Les Autochtones en milieu urbain, une réalité en croissance constante**

Le phénomène de mobilité des Autochtones vers les villes est en croissance constante depuis plusieurs années au Québec comme au Canada. Plus de la moitié des membres des Première Nations et du Peuple inuit vivent en dehors des réserves ou terres réservées et des villages nordiques du Nunavik et 15% des Inuits du Québec habitent en dehors des villages nordiques du Nunavik (SIRCAAQ, 2020). Cette population est extrêmement diversifiée, tant sur le plan culturel et linguistique qu'en termes d'âge, de genre, de niveau de revenu, de région d'origine, de contexte familial, de scolarité, etc.

Une cinquantaine de villes ou villages au Québec sont habités ou fréquentés de manière significative par les Autochtones. La région métropolitaine de Montréal compte plus de 34 000 Autochtones – dont 975 Inuit –, alors que celle de Québec en compte plus de 11 500 (Statistique Canada, 2016). La présence autochtone est également significative dans plusieurs autres villes comme Chibougamau, Gatineau, Joliette, La Tuque, Maniwaki, Québec, Senneterre, Sept-Îles, Shawinigan, Trois-Rivières et Val-d'Or.

Des centres d'amitié autochtones se retrouvent dans plusieurs villes afin de pallier les besoins liés à l'autochtonie urbaine. En effet, une fois la communauté quittée, les Autochtones vivant en milieu urbain doivent composer avec une autre réalité qui va de l'itinérance autochtone urbaine à la discrimination raciale au moment de se trouver un logement. Les Autochtones sont victimes de marginalisation et d'exclusion sociale. Comme l'a bien démontré le Rapport de la Commission Viens, leurs droits d'avoir accès, dans des conditions d'égalité, à l'éducation, aux soins de santé, aux services sociaux, à la justice et au logement sont régulièrement bafoués.

### **Des raisons diverses pour vivre en ville**

Les principales raisons évoquées par les Autochtones pour se déplacer vers les villes sont les études (35,4 %), le travail (24,6 %) et le logement (11,1 %), alors que celles pour revenir dans la communauté sont surtout d'ordre familial et culturel (RCAAQ). Pour certains, la migration vers un centre urbain est un moyen de fuir un environnement difficile, violent ou contraignant. Pour d'autres, il s'agit d'un tremplin afin de s'épanouir personnellement, professionnellement ou artistiquement.

Cette mouvance a un très grand impact sur la nécessité, la qualité et la quantité de services offerts dans les villes. En effet, en plus d'offrir des services aux Autochtones vivant de manière durable en milieu urbain, les organisations autochtones doivent aussi élargir leur prestation de services à ceux qui y sont de passage à court, moyen et long terme et s'assurer d'établir des liens avec les fournisseurs de services sur communauté, établissant ainsi un continuum de services efficaces pour les Autochtones en mouvement.

La croissance de la population autochtone dans les villes n'est toutefois pas liée uniquement à un exode des communautés. Elle provient également du fait qu'un nombre important d'Autochtones qui vivaient déjà dans les villes ont récemment acquis un statut grâce aux changements de la Loi sur les Indiens. On retrouve aussi de plus en plus d'Autochtones qui sont nés et qui ont grandi en milieu urbain, mais qui ont le souci de préservation de leur culture et de leur identité autochtone.

### **Des problématiques bien réelles qui nécessitent des services dédiés culturellement pertinents**

Le premier obstacle que rencontrent les Autochtones en arrivant en ville est celui de l'accès au logement. Actuellement, ce problème n'affecte pas que les Autochtones : une crise du logement

sans précédent frappe plusieurs villes du Québec. Or, ce problème est amplifié pour la population autochtone.

Les Autochtones vivent effectivement de graves problèmes de discrimination et d'exclusion lorsqu'ils se retrouvent en milieu urbain, et ce, particulièrement dans les villes où les Autochtones représentent la minorité principale. D'ailleurs, la Société immobilière du RCAAQ a elle-même été témoin de ces situations, notamment lors de l'annonce de la construction du projet de résidence étudiante à Sept-Îles. Lors d'une rencontre organisée avec des citoyens de la ville en 2019, plusieurs ont exprimé de vives inquiétudes et de virulentes objections quant à l'emplacement du projet, en prétendant que celui-ci viendrait diminuer la valeur de leur maison, augmenter la criminalité dans le quartier et nuire à la tranquillité des lieux. De tels problèmes exposent la nécessité d'offrir des lieux et des services culturellement pertinents, dédiés aux Autochtones en milieu urbain.

Dans le cas des CPE autochtones en milieu urbain, la raison est d'autant plus justifiée que les Autochtones qui s'installent en ville en provenance d'une communauté autochtone ne sont pas inscrits au Guichet d'accès aux places en services de garde, puisqu'ils n'ont pas à le faire dans leur communauté. Des parents autochtones arrivent ainsi en ville avec leurs jeunes enfants et se retrouvent relégués tout au bas des listes d'attente en CPE, sans réelle chance d'avoir une place avant plusieurs années.



## Portrait des familles autochtones en milieu urbain

Le profil de l'autochtonie urbaine est extrêmement diversifié tant sur le plan culturel et linguistique qu'en termes d'âge, de genre, de niveau de revenu, de région d'origine, de contexte familial, de scolarité, d'orientation sexuelle et d'occupation (RCAAQ, 2018). Malgré cette diversité, les familles autochtones en milieu urbain sont généralement considérées comme des familles à risque.

---

*Les concepts de « familles à risque » ou en « situation de vulnérabilité » évoquent des familles qui ont des prédispositions ou dont certaines circonstances augmentent la possibilité de résultats négatifs (Lacharité et al. 2005).*

---

Une enquête provinciale a été menée auprès de plus de 1700 Autochtones dans 13 villes du Québec; les résultats, qui ont été publiés en 2018 par le RCAAQ, ont permis d'identifier certains facteurs de vulnérabilité<sup>a</sup>:

- 50% n'ont pas de diplôme;
- 39% sont chefs de famille monoparentale;
- 63% déclarent avoir des revenus de ménage de moins de 20 000\$;
- 61% affirment avoir déjà été victime de racisme ou de discrimination dans le réseau québécois de services publics.

Plusieurs familles souffrent de problèmes psychosociaux qui sont souvent exacerbés par des conditions sociales et matérielles qui les rendent vulnérables. Les enfants autochtones vivent souvent dans des conditions de vie précaires, dans des logements surpeuplés ou au sein d'une famille d'accueil.

Les enfants autochtones sont surreprésentés dans le système de protection de la jeunesse. Comparativement aux autres enfants, les enfants autochtones ont trois fois plus de probabilités de voir leur signalement retenu pour évaluation. Après évaluation, comparativement à un enfant non autochtone, il est quatre fois plus probable que la sécurité ou le développement d'un enfant autochtone soit considéré compromis. Enfin, les enfants autochtones sont cinq fois et demie plus susceptibles de vivre un placement que les autres. Bref, non seulement les enfants autochtones sont surreprésentés à toutes les étapes de prise de décision en protection, mais cette surreprésentation augmente à mesure qu'ils progressent dans leurs trajectoires de services. (Breton, Dufour et Lavergne, 2013, p. 165-167).

Les impacts intergénérationnels des politiques d'acculturation du gouvernement fédéral et les désavantages socioéconomiques qui en découlent affectent encore aujourd'hui les familles et les enfants autochtones.

### Une sous-utilisation des services de garde par les familles autochtones

Les Autochtones en milieu urbain sont nombreux à éviter les services publics offerts dans les établissements du réseau québécois. Les services de garde ne font pas exception, les familles autochtones en ville sous-utilisent ces services de garde du réseau québécois.

---

<sup>a</sup> Extrait de RCAAQ (2018). Les Autochtones en milieu urbain et l'accès aux services publics. Fiche thématique: familles. Wendake, RCAAQ, p. 31

La participation des enfants autochtones à des programmes petite enfance culturellement pertinents contribue à diminuer l'écart entre leurs résultats sur le plan de la santé et de l'éducation avec les autres enfants Canadiens. Pourtant, les services de garde culturellement pertinents et sécurisants et dans la langue de l'enfant sont peu nombreux et peu accessibles pour les familles autochtones de la ville.

## Des obstacles à l'utilisation des services de garde éducatifs à la petite enfance

### ✘ La méconnaissance des services disponibles

Plusieurs familles ne connaissent pas les services disponibles. Le réseau québécois de services de garde est complexe et peu explicite aux familles québécoises en général. Cette complexité est d'autant plus marquée pour les familles pour qui le français ou l'anglais n'est pas la langue principale. Les parents peuvent rapidement se perdre dans leur projet d'obtenir une place dans un service de garde : les différentes options de milieux de garde possibles (publics/privés; Centre de la petite enfance/garderie privé/milieu familial; subventionnés/non-subventionnés; reconnus/non-reconnus), les étapes à prévoir dans la recherche ou l'inscription pour obtenir une place, les instances avec qui communiquer pour faire ces démarches ainsi que les délais à prévoir pour obtenir une place dans les différents milieux.

### ✘ Les différences culturelles

Bien que les Autochtones vivant en ville aient généralement une bonne maîtrise du français et/ou de l'anglais, il importe de se rappeler que le français est souvent leur deuxième, voire leur troisième langue. La barrière de la langue peut interférer dans le processus de recherche et d'inscription et ainsi freiner l'accessibilité des tout-petits autochtones aux services de garde.

Rappelons ici que l'enquête provinciale menée par le RCAAQ en 2018 a démontré que 61% des familles affirment avoir déjà été victime de racisme ou de discrimination dans le réseau québécois de services publics. La cohabitation entre Autochtones et allochtones est difficile et souvent source de tensions et d'insécurité de part et d'autre (Cahier ODENA, 2019). Cette méfiance peut également limiter l'accès des familles ayant de jeunes enfants aux services de garde.

### ✘ Le manque de ressources

Plusieurs familles manquent de ressources :

- psycho-sociales, financières ou matérielles
- enjeux de logement/logement adéquat
- enjeux de transport

### ✘ La lourdeur du processus d'inscription

Plusieurs familles se retrouvent également démunies devant la lourdeur du processus d'inscription aux services de garde :

- Enjeux de la langue
- Enjeux de pièces d'identité
- Enjeux d'adresse
- Hypermobilité

## **Les CPE autochtones en milieu urbain : Une réponse culturellement pertinente et sécurisante**

Les Centres d'amitié autochtones constituent des lieux communautaires qui visent à accompagner les Autochtones dans leurs démarches de vie, tout en valorisant l'expression et la transmission de leur culture et l'harmonie entre les peuples.

À ce titre, l'existence de CPE autochtones en milieu urbain représente également une occasion unique de contribuer à relever les défis actuels de préservation de la culture autochtone et d'accompagnement du développement et des apprentissages des jeunes enfants autochtones.

Souvent implantés au cœur de Centres d'amitié autochtones offrant une diversité des services (services d'interventions sociales et d'employabilité, espace de création et de diffusion culturelles, petite enfance, hébergement communautaire, économie sociale, etc.), l'action de ces CPE autochtones s'inscrit ainsi dans le concept de services culturellement pertinents à la petite enfance pour les Autochtones. Cette action contribue à lutter contre les problématiques de défavorisation et encourage la persévérance scolaire. Effectivement, plusieurs parents autochtones qui s'inscrivent aux études post-secondaires doivent laisser leurs enfants dans leur communauté d'origine faute de places en CPE en milieu urbain pour eux. Cette séparation d'avec leurs enfants est souvent lourde à porter et constitue un facteur d'abandon scolaire. C'est une raison importante pour laquelle la SIRCAAQ a choisi d'implanter des CPE dans chacun de ses projets.

La pertinence de CPE autochtones en milieu urbain est donc pleinement justifiée en regard des besoins des jeunes enfants autochtones et de leurs familles qui se retrouvent éloignés de leur communauté d'origine et immergés dans une société qui fait bien peu de cas de leur culture, de leur identité et des particularités de leurs conditions de vie.

### **De la nécessité de CPE autochtones et de places autochtones en milieu urbain**

Il est important de souligner que la seule chose qui caractérise formellement un « CPE autochtone en milieu urbain », c'est la nature des « places autochtones » qui lui sont attribuées. Même si cette particularité n'est pas juridiquement très précise, elle s'avère néanmoins importante pour préserver l'exercice de droits et de pratiques pertinentes :

- ▶ **L'octroi de « places autochtones » assure que celles-ci seront exclusivement utilisées par des familles autochtones.**

L'octroi de « places autochtones » autorise le CPE autochtone en milieu urbain à réserver ces places à l'usage exclusif d'Autochtones. Un tel critère de sélection discriminant ne pourrait pas prévaloir avec des places dites « régulières ».

- ▶ **Le programme éducatif du CPE autochtone, tout en se conformant au programme éducatif du Ministère, peut mettre l'accent sur la promotion de la culture, de l'identité et de la spiritualité autochtones.**

L'existence d'un projet éducatif résolument autochtone n'est alors pas sujette aux modes passagères qui pourraient parfois privilégier une perspective autochtone, mais qui pourraient aussi promouvoir d'autres approches multiculturelles. La présence majoritaire de places autochtones permet également au CPE autochtone de procéder dans le cadre de son programme éducatif à des activités faisant la promotion de la spiritualité autochtone, ce qui ne serait pas autorisé dans le cas de CPE offrant des places « régulières », qui sont assujettis à la Directive ministérielle sur les activités d'apprentissage religieux l'interdisant (sauf pour les CPE autochtones).

- ▶ **La gouvernance du CPE autochtone par des parents autochtones est également assurée grâce à l'octroi de « places autochtones ».**

Dans le cas où des CPE sont composés de places mixtes (places autochtones et places régulières), mais que la majorité de celles-ci proviennent des appels de projets pour des « places autochtones », il est possible d'inscrire dans les règlements généraux du CPE la primauté de la gouvernance aux mains des parents autochtones (majorité de parents autochtones sur les CA, présidence nécessairement occupée par un-e Autochtone, etc.).

# Synthèse des enjeux, problématiques et pistes de solutions

Cette section du Mémoire présente de manière synthétique les principaux enjeux relatifs au développement de projets de **CPE autochtones en milieu urbain** ainsi que les problématiques expérimentées dans l'opération de ces CPE.

Des pistes de solutions sont proposées pour chaque problématique soulevée.

Enjeux / Problématiques	Solutions
<b>1- Financement des nouvelles installations</b>	
Financement insuffisant pour couvrir les coûts de réalisation, en particulier pour les projets autochtones qui nécessitent des espaces dédiés au soutien clinique (ex. : interventions liées au Principe de Jordan, voir item 6).	Financer adéquatement de nouvelles installations des CPE autochtones en milieu urbain selon les <b>coûts réels de construction</b> et les besoins particuliers des clientèles familiales autochtones.
<b>2- Mécanismes d'octroi des places</b>	
Lourdeur du processus d'appel de projets pour le développement de nouvelles places et mise en concurrence inopportune de projets autochtones en milieu urbain avec des projets réguliers. Par exemple, l'analyse des besoins et la priorisation par territoire en vue de l'octroi de places régulières ne tient pas compte des besoins des populations autochtones qui sont souvent très mobiles. De plus, l'octroi de nouvelles places autochtones à développer dans les CPE autochtones est basé sur l'analyse des besoins sur communauté et non ceux du milieu urbain.	Constituer une <b>banque de places autochtones</b> pour le développement de nouveaux <b>CPE autochtones en milieu urbain</b> et rendre ces places disponibles en <b>mode continu</b> .
<b>3- Politique d'accès aux places</b>	
L'utilisation du <i>Guichet d'accès aux places 0-5 ans</i> est inadéquate pour les CPE autochtones en milieu urbain puisque les Autochtones qui quittent leur communauté pour venir vivre en ville n'ont jamais eu à s'inscrire au Guichet d'accès (qui n'est pas fonctionnel sur les communautés autochtones). Ils se retrouvent donc tout au bas des listes d'attente lorsqu'ils s'installent en ville.	Les CPE autochtones en milieu urbain doivent pouvoir se doter de règlements et de <b>politiques d'attribution adaptée</b> qui leur permettent de bien répondre aux besoins particuliers des familles autochtones qui arrivent en ville. Ces CPE pourront ainsi répondre plus adéquatement aux besoins pressants des enfants autochtones en priorisant les clientèles autochtones concernées. Le recours au Guichet d'accès est dans ce cas non pertinent et l'obligation d'y avoir recours doit être levée.
<b>4- Contribution financière des parents</b>	
L'exemption de la contribution financière des parents aux services de garde éducatifs à la petite enfance est réservée aux bénéficiaires de l'aide sociale.	Les étudiants-es autochtones devraient aussi pouvoir être <b>exemptés de la contribution financière</b> dans les cas où ils ont de faibles revenus (souvent assez similaires à ceux de l'aide sociale).  À noter que la SHQ a reconnu cette réalité et permet l'octroi aux étudiants-es autochtones ayant de faibles revenus d'avoir accès aux subventions du <i>Programme de supplément au loyer</i> (PSL)

## 5- Règles de fréquentation

Les règles budgétaires du ministère de la Famille imposent, sous peine d'amputation budgétaire en cas de défaut, l'atteinte de taux de fréquentation incompatibles avec la vocation même des CPE autochtones qui accueillent des étudiants-es autochtones vivant en milieu urbain pendant la période scolaire de l'année, mais qui retournent chez eux aux autres moments de l'année.

Une souplesse administrative et de nouvelles règles seront nécessaires pour tenir compte des **besoins fluctuants des familles** et du roulement (présence) de la clientèle en lien avec le cycle scolaire et la pratique d'activités traditionnelles. Ces solutions vont bien au-delà de la flexibilité accordée actuellement lors des 5 premières années d'opération par le ministère.

## 6- Des services culturellement pertinents face aux besoins particuliers

Les politiques de colonisation, les pratiques d'assimilation et les traumatismes qu'elles ont générés produisent encore aujourd'hui des problématiques particulières chez les enfants autochtones. Des besoins particuliers en découlent et des services culturellement pertinents sont requis.

Le principe de Jordan, règle juridique canadienne, vise à garantir que les enfants des Premières Nations puissent accéder aux services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin et sans préjugés.

Les CPE autochtones doivent pouvoir adapter leurs pratiques en conséquence; la Loi et le financement doivent le permettre.

Sensibiliser les responsables du ministre de la Famille à l'effet que les CPE autochtones vivent une forte croissance de clientèles ayant des besoins particuliers et que celles-ci peuvent bénéficier de soutien clinique grâce au **principe de Jordan**.

Notamment, l'aménagement des CPE doit prévoir des espaces permettant aux professionnels de réaliser les interventions cliniques nécessaires. Le Ministère doit faciliter la présence de ces espaces, tant au niveau du financement de réalisation des installations que des règles régissant la construction, l'aménagement et l'usage des installations.

## 7- Développement de la main d'œuvre

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée frappe durement les CPE autochtones en milieu urbain, compromettant parfois l'offre de services aux familles.

Les besoins de formation adaptée au contexte autochtone et les défis de recrutement/rétention de personnel autochtone requièrent des solutions nouvelles et adaptées.

Accorder la même **reconnaissance de la formation en AÉC** *Éducateur/éducatrice en service à l'enfance autochtone JEE.15* en alternance travail-études en milieu autochtone, que le CPE autochtone soit sur communauté ou en milieu urbain.

## 8- Conditions de partenariat

Sur le plan conceptuel, les CPE sont invités à inscrire leurs interventions en relation avec les partenaires concernés par la petite enfance.

Pourtant, quand vient le temps de mettre en œuvre des partenariats concrets dans le quotidien du CPE, les règlements du Ministère interdisent trop souvent, sous prétexte de sécurité, la pratique d'activités concertées avec les familles, la fratrie ainsi que les autres intervenants communautaires qui offrent des services en petite enfance.

Favoriser l'expérimentation de pratiques culturellement pertinentes qui promeuvent les liens familiaux et une approche intégrée des services offerts aux enfants et aux familles autochtones et permettre l'**accès aux installations** du CPE (ex. : salle de motricité) dans le cadre du PAPACUN ou avec d'autres partenaires (ex. : Maternelle 4 ans).

## 9- Définition de CPE autochtone

La caractérisation d'un CPE autochtone sur communauté est évidente par son emplacement. Certaines dispositions de la Loi et des règlements leur accordent d'ailleurs un traitement particulier.

Les CPE autochtones en milieu urbain œuvrent toutefois dans un contexte juridique beaucoup plus flou. L'octroi de « places autochtones » vient baliser certaines pratiques, mais au global la reconnaissance des particularités d'un CPE autochtone en milieu urbain est très subjective.

Adopter une **définition claire de CPE autochtone** qui établira aussi les caractéristiques distinctives des CPE sur communauté (sous la responsabilité de la CSSSPNQL) versus des CPE autochtones en milieu urbain (qui pourraient être gérés conjointement par le MFA et le RCAAQ).

## Conclusion

Le présent Mémoire fait état de la pertinence des CPE autochtones en milieu urbain. Il met aussi en lumière la nécessité d'améliorer les conditions de développement de tels services en plus d'optimiser leurs conditions d'opération afin de mieux « prendre en compte la réalité des Autochtones », tel que l'affirme la nouvelle *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*.

À cet égard, la Loi invite le gouvernement du Québec et les organisations autochtones à convenir d'ententes qui permettront de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles autochtones en milieu urbain en matière de services en CPE.

En soumettant ce Mémoire au ministère de la Famille, le RCAAQ et la SIRCAAQ proposent donc aux autorités gouvernementales québécoises de constituer un **chantier commun de réflexion sur la situation des CPE autochtones en milieu urbain** qui pourra mener à l'établissement d'une entente formelle visant à remédier aux problématiques actuelles liées au développement et à l'opération des CPE autochtones en milieu urbain.

## Bibliographie

Breton, A., Dufour, S. et Lavergne, C. (2012). Les enfants autochtones en protection de la jeunesse au Québec : leur réalité comparée à celle des autres enfants. *Criminologie*, 45 (2), 157–185. <https://doi.org/10.7202/1013724ar>

Emploi et Développement social Canada (EDSC) (2018). Cadre d'apprentissage et de garde des jeunes enfants autochtones. Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/apprentissage-jeunes-enfants-autochtones/2018-cadre.html>

Lacharité, Carl, de Montigny, F., Miron, J-M., Devault, A., Larouche, H., Desnet, S. et coll. (2005). Les services offerts aux familles à risque ou en difficulté : modèles conceptuels, stratégies d'action et réponses aux besoins des parents. Trois-Rivières, GREDEF/UQTR.

Lévesque, C. (2016). « La présence autochtone dans les villes du Québec : actions, tendances et enjeux », Cahier Odena, no 2016-01. Montréal, INRS, Alliance de recherche Odena, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Lévesque, C., Édith Cloutier et al. (2019). « Innovation sociale et transformation institutionnelle en contexte autochtone. La Clinique Minowé au Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or », Cahier Odena, no 2019-01. Montréal, INRS, Alliance de recherche Odena, Réseau de recherche et de connaissances relatives aux peuples autochtones (DIALOG) et Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec.

Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec (RCAAQ) (2018). Les Autochtones en milieu urbain et l'accès aux services publics. Portrait de la situation au Québec. Wendake, RCAAQ.

Statistique Canada (2018). Données du recensement de 2016.